

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE RENDU du 16 mars 2015 à 20h00

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET	X			
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR	X			
Mme Valérie BASLEY			X	M. LOZOUET
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN			X	Mme THIERRY

Convocation du 3 mars 2015

Secrétaire de séance : Mme Françoise VAUTIER

Approbation du dernier compte-rendu du 9 février 2015 : à l'unanimité

Madame Le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour 3 points supplémentaires qui sont acceptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

1- Spectacle de Noël 2014

Pour faire suite à une demande lors du Conseil d'Ecole du 19 février 2015 concernant le spectacle de Noël, Madame Le Maire propose d'accorder exceptionnellement la prise en charge du spectacle à l'Opéra pour un montant de 367,50€. Ce montant sera versé à la Coopérative de l'Ecole Primaire.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de prendre en charge le spectacle à l'Opéra d'un montant de 367,50€, ce montant sera versé à la Coopérative de l'Ecole Primaire.

2- Formation d'un animateur

La CEMÉA propose de prendre en charge l'organisation et l'animation de l'action de formation pour Kévin LEVEILLARD du 4 au 9 mai 2015 pour un montant de 438,00€. Une convention de formation a été signée avec l'organisme CEMÉA. Une délibération est nécessaire pour le paiement de cette facture.

L'intégration de cette formation sera subventionnée par la CAF dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse », le versement aura lieu en mars 2015.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de prendre en charge la formation de Kévin LEVEILLARD du 4 au 9 mai 2015 pour un montant de 438,00 €.

3- Passage du permis E

Afin de pouvoir conduire un véhicule avec une remorque d'un poids de +750 kg, le permis E est nécessaire. Madame Le Maire propose de présenter Jérémy CATTEVILLE à cet examen très rapidement (son code est valide jusqu' au 29/04/2015).

Il a été pris contact avec plusieurs auto-écoles, deux ont été retenues :

- CER Roblin à Montville propose une formation de 7 heures et un passage du permis courant avril pour un montant de 560,00 €.
- Auto-école Barentinoise propose une formation de 10 heures et un passage du permis courant avril pour un montant de 525,00 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de prendre en charge le permis E de Jérémy CATTEVILLE à l'Auto-école Barentinoise pour un montant de 525,00€.

1) Mise en stage d'un agent communal

Suite au départ à la retraite de Monsieur Jean Louis DETOUTEVILLE à partir du 1^{er} avril 2015, Madame Le Maire propose aux élus de mettre en stage pour un an M. Alexandre CANU avant sa titularisation. Il sera recruté comme Adjoint Technique de 2^{ème} classe, son échelon sera déterminé par rapport à son ancienneté dans la fonction publique.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de mettre en stage pour un an M. Alexandre CANU avant sa titularisation, il sera recruté comme Adjoint Technique de 2^{ème} classe au 3^{ème} échelon.

2) Récompense Peintres en liberté

Chaque année, la commune récompense l'artiste sélectionné par le jury municipal à l'occasion de la manifestation « Peintres en liberté » de l'Atelier Clérois. Afin de pouvoir mandater cette dépense, le percepteur souhaite une délibération, pour régler « Le Géant des Beaux-Arts » du bon d'achat de 150 € de fournitures de peinture.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de régler la facture « Le Géant des Beaux-Arts » correspondant à un bon d'achat de 150€ de fournitures de peinture.

3) Avenant au PLU

Madame Le Maire a demandé à la Société Atelier Lignes de rédiger un avenant supplémentaire à sa proposition initiale afin de pouvoir régler les réunions supplémentaires planifiées. Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorisent Madame Le Maire à signer l'avenant n°3 de la Société Atelier Lignes (ATTICA) et de mandater les factures correspondantes.

4) Attribution des Indemnités pour la filière technique

Madame Le Maire rappelle les indemnités pouvant être attribuées aux agents techniques :

- L'**IAT** : L'indemnité d'Administration et de Technicité, elle peut être attribuée aux adjoints techniques de 1^{ère} et 2^{ème} classe. Le nombre de points accordés peut varier de 0 à 8 points.

- L'**TEMP** : L'Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures, elle peut être attribuée aux adjoints techniques de 1^{ère} et 2^{ème} classe. Le nombre de points accordés peut varier de 0 à 3 points.

Madame Le Maire demande aux élus de se prononcer sur les indemnités qui pourraient être accordées à cette catégorie d'agents.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent d'accorder l'IAT aux agents techniques entre 0 et 8 points.

5) Paiement des heures lors des élections

Madame Le Maire propose de rémunérer en heures supplémentaires, les heures de présence des agents administratifs lors des élections : collecte des résultats, rédaction des procès-verbaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de rémunérer en heures supplémentaires effectuées par les agents administratifs les jours d'élections.

6) Paiement des heures de Conseil Municipal

Madame Le Maire propose de rémunérer en heures supplémentaires, les heures de présence de la secrétaire de Mairie aux Conseils Municipaux, pour les réunions en dehors des heures de travail habituelles.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de rémunérer en heures supplémentaires, les heures de présence de la secrétaire de Mairie aux Conseils Municipaux et aux réunions au-delà des 35 heures hebdomadaires.

7) Paiement d'heures complémentaires pour le besoin du service administratif

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité acceptent de rémunérer les heures complémentaires effectuées par les agents administratifs pour les besoins du service.

8) Informations diverses

- jeudi 9 avril 2015 à 19h00 : réunion d'élus, pour déterminer le montant des subventions.
- jeudi 9 avril 2015 à 20h00 : vote du BP 2015 lors du Conseil Municipal.

Séance levée à 20h45